



VILLE DE TARARE

DGS24-07-20240513– DÉLÉGATION FONCTION D'ETAT CIVIL

## ARRÊTÉ DU MAIRE

### DÉLÉGATION TEMPORAIRE DANS LES FONCTIONS D'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL À MADAME KRISTIN ZIMMERMAN

Le Maire de Tarare,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2122-18,

Vu le procès-verbal d'installation des conseillers municipaux du 25 mai 2020,

Considérant la demande de monsieur PINEAU Olivier et monsieur JAHAN Sébastien en date du 28 avril 2024,

### Arrête

Article 1 : Madame Kristin ZIMMERMAN, conseillère municipale, est déléguée dans les fonctions d'officier de l'état civil pour le mariage de monsieur PINEAU Olivier et monsieur JAHAN Sébastien qui aura lieu le samedi 6 juillet 2024 à 15 h 00 en mairie de Tarare.

Article 2 : Le présent arrêté est publié, notifié à l'intéressée et ampliation est transmise à Madame la Procureure de la République de Villefranche-sur-Saône.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon qui peut être saisi par l'application informatique télérecours citoyen sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa transmission, publication et notification.

#### **Arrêté certifié exécutoire**

- Publié le
- Notifié le

**Le Maire, Bruno PEYLACHON**

Fait à Tarare, le 13 mai 2024

**Bruno PEYLACHON**  
Maire de Tarare

